

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE
NOILHAN
SESSION N° 1-2024
DU 29 Janvier 2024**

Présidence de Thierry BONNEFOI

Etaient présents : ARICKX Viviane, BACQUÉ Françoise, BOURDA Isabelle, COUEILLES Danièle, DAROLLES Jacqueline, LADET Frédéric, ROLLANDIN Éric

Excusé : DUTECH Francis,

Absents : DARAN Xavier, SAINT-SUPERY Patrick

Secrétaire de séance : Frédéric LADET

Début de séance : 20h30

Ordre du jour

1. Approbation du conseil municipal du 13 novembre 2023
 - Rattachement délibération modalités concertation Zones Accélération EnR
2. Délibérations
 - Zone Accélération EnR
 - Prime pouvoir achat
 - Plan de financement projets
3. Point du déploiement de la fibre optique
4. Présentation Village d'avenir
5. Point sur les projets
6. Débat d'orientation budgétaire
 - Aménagement rue de l'épicerie
 - Achat de matériel de réfrigération
 - Réfection du chemin de La Bourdette et du chemin des Houmarettes, point à temps au centre bourg
7. Point sur les travaux au cimetière
8. Convention 2024 pour la stérilisation des chats errants
9. Informations et questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil du 13 novembre 2023

Le compte rendu du conseil du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

Délibération Bilan de la concertation et arrêt des ZAEnR

- Pour rappel
 - Géothermie : tout le territoire
 - Panneaux photovoltaïques et solaires : toutes les toitures
 - Panneaux photovoltaïques : parking devant l'église, parking de la salle polyvalente, parking de l'école
- Système de navette en fonction de cette première consultation, pour aboutir à l'objectif fixé

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions.

Délibération Prime Pouvoir d'achat pour les agents

Pour rappel : Décret de novembre 2023

Prime obligatoire pour les agents de l'état et les hospitaliers, facultative pour les agents de la fonction publique territoriale, principe de libre administration oblige. Les organes délibérants des collectivités et EPCI sont donc libres de voter, ou pas, cette prime pour leurs agents.

Dans le cas des agents employés par plusieurs collectivités, la prime sera versée par chaque employeur, au prorata du temps de travail, sous réserve bien sûr d'une délibération dans ce sens.

La prime varie de 300 € à 800 € pour un équivalent temps plein.

Le plafond de salaire maximal est de 39 000 € brut annuel sur une collectivité.

Le montant maximal de salaire brut pour une prime de 800 € est de 23 700 €, tous nos agents sont donc éligibles à la prime maximale.

Avant la délibération, il est nécessaire de consulter le Comité social territorial pour avis.

Pour Noilhan le coût maximal de la mesure est de 982 €.

Le conseil approuve à l'unanimité qu'une prime soit versée à nos agents municipaux et territoriaux

Délibération Plans de financements des projets et demandes de subventions

Le plan de financement comprend une obtention maximale des aides.

Coût global des projets

Avec rajout photovoltaïque en toiture sur la salle

H.T. : 1 142 133,22 (salle des fêtes 689 852 euros HT
et Espace associatif 452 280 euros HT)

T.T.C. : 1 370 559, 87

Demande de subventions espérées (DETR déjà obtenue)

Salle polyvalente : 73 % (C Départemental du Gers, REGION,...)

Espace associatif : 80 % (Leader, C Départemental et REGION OCCITANIE)

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement et les demandes de subventions.

Point sur le déploiement de la fibre optique

Une proposition de créations de réseaux souterrains, les créations de réseaux aériens, la réutilisation des structures existantes a été présenté au conseil municipal le 19 janvier 2024 par la société SAVEOS en charge des travaux pour le déploiement de la fibre optique.

Une réunion est prévue le mardi 30 janvier à 9h30 à la mairie de NOILHAN avec la société SAVEOS.

Cette réunion sera l'occasion d'échanger avec cette société sur les tracés, les modalités d'enfouissement et les oublis d'abonnés.

Village d'Avenir

Le projet Village d'Avenir est un appui en proximité d'ingénierie pour accompagner les collectivités rurales dans leurs projets.

120 chefs de projets ont été recrutés pour début janvier pour accompagner les collectivités rurales qui seront lauréates.

Ce dispositif a été mis en place par la Première Ministre le 15 juin 2023.

30 communes du département du GERS ont déjà candidaté, ces communes sont de différents nombres d'habitants, à savoir de 50 habitants pour Larroque-Engalin à 2468

habitants pour Pavie, certaines communes se rapprochent du nombre d'habitants de la nôtre (environ 400 habitants).

Sur différentes demandes de projets et de demandes d'accompagnement faites (Alimentation, assainissement, loisirs, plans d'urbanismes, services et commerces de proximité, tourisme, transition écologique biodiversité...), la demande de projet la plus significative est la réhabilitation de bâtiment et aménagement d'espaces.

Une réunion de présentation du programme est prévue le samedi 03/02/24 à 10h à GIMONT

Le conseil approuve à l'unanimité, la candidature de Noilhan à ce projet.

Point sur les projets

Cimetière

Le coût des réparations du mur s'élève à 28 212,84 €.

Une indemnisation à hauteur de 50% est espérée.

Il a été décidé unanimement en séance que 2 points d'eau supplémentaires dans les angles nord-est et nord-ouest seraient mis en place.

Il a été décidé unanimement en séance de rajouter un banc à proximité du jardin du souvenir.

Il a été décidé unanimement en séance qu'il est nécessaire de rajouter des poubelles pour le tri sélectif et les déchets organiques.

Jacqueline DAROLLES, Isabelle BOURDA et Frédéric LADET doivent mener une réflexion sur le nombre et le positionnement.

Le déploiement du logiciel GESCIME, gestion informatique du cimetière sera mis en place en février 2024.

Les travaux d'embellissement du cimetière sont en cours et avancent normalement.

Salle polyvalente et local associatif

Les permis de construire ont été déposés fin décembre 2023.

Thierry BONNEFOI doit relancer l'architecte, Mr PELLEGGATA, quant à l'avancement sur la constitution des dossiers de consultations aux entreprises.

Thierry BONNEFOI a présenté le local associatif à l'association l'Antre nous.

Des remarques ont été faites quant à la nécessité du sanitaire intérieur, la dimension de la chambre froide qui semblerait trop grande et à la terrasse extérieure qui serait trop petite.

Une réflexion doit être menée pour la nécessité de sanitaire et pour la dimension de la chambre froide ; pour ce qui est la terrasse extérieure, aucune modification ne sera apportée.

Débat d'orientation budgétaire

▪ Aménagement rue de l'épicerie

Pour rappel : problème d'évacuation des eaux de pluie lors de grosses averses

Eric ROLLANDIN sollicitera un bureau d'étude qui serait susceptible de nous faire une étude solutionnant le problème d'évacuation de ces eaux de grande pluie.

- Achat de matériel de réfrigération

Frédéric LADET s'est renseigné pour l'achat d'une table réfrigérante étant donné que celle de la salle des fêtes était vieillissante et usée ; une réparation "fragile" a été faite par notre agent communal et un bénévole. Le conseil a décidé unanimement de ne pas investir, les travaux de la salle des fêtes étant trop proches.

- Réfection du chemin de La Bourdette et du chemin des Houmarettes, point à temps au centre bourg

Les travaux seront réalisés.

- Déploiement de la fibre optique

En fonction de la réunion du mardi 30 janvier, des budgets pour des travaux, non pris en charge par la société SAVEOS enfouissement des réseaux par exemple, devront être budgétés.

- PLU ou PLUi

Un budget devra être alloué en fonction du passage en PLUi ou si on reste en PLU

Campagne de stérilisation des chats errants 2024

Le conseil, lors du conseil du 13 novembre, avait adopté la signature d'une convention avec le Gang des Matous afin d'effectuer la stérilisation et l'identification des chats errants non identifiés, sans propriétaire, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune afin d'en limiter le nombre. Cette convention a pris fin à la fin de l'année 2023.

Le conseil adopte à l'unanimité de reconduire cette convention pour 2024 si cela s'avère nécessaire.

Informations diverses

- Information nouveau locataire maison

De nouveaux locataires occuperont la maison communale d'ici fin février.

- Journée communale : fixation d'une date

La date sera calée lors d'un prochain conseil, mais susceptible sur le mois de mai.

- Réunion d'examen des demandes de subvention fixation d'une date

La date de la réunion a été fixée au samedi 23 mars à 10h.

- Demande de participation au Fonds de Solidarité Départemental : aide pour énergie, eau, accès, maintien dans le logement.

Le conseil a décidé unanimement de ne pas participer.

- Projets photovoltaïque commune

Thierry BONNEFOI et Frédéric LADET ont rencontré Energie Citoyenne qui peuvent nous accompagner sur nos projets photovoltaïques sur la commune.

Energie Citoyenne a réalisé un diagnostic photovoltaïque nous indiquant les surfaces de panneaux susceptibles d'être installés sur les bâtiments (Mairie, Eglise, Atelier communal, maison et appartements communaux), ce diagnostic indiquait le coût potentiel des installations en fonction des puissances de production.

Fin de séance 00h20